

## **PROGRAMME D'ACTIVITE DE LA 2<sup>e</sup> ANNEE**

**PROJET DE CONCERTATION DE LA SOCIETE  
CIVILE POUR UNE CONTRIBUTION DE  
QUALITE DANS LE DEVELOPPEMENT  
PARTICIPATIF**

## FICHE SYNOPTIQUE

<b>Titre du Projet :</b>	Projet de Concertation de la Société Civile pour une Contribution de Qualité dans le Développement Participatif
<b>Zone géographique :</b>	10 régions du Sénégal (en priorité les quatre régions du PELCP)
<b>Organisation :</b>	Cellule Nationale de la Société Civile pour la Bonne Gouvernance et la Lutte Contre la Pauvreté / CONGAD
<b>Adresse :</b>	Villa n° 3029 Sicap Amitié 1 BP 4109 Tél. (221) 824 90 60 – Fax : 824 44 13 Email : <a href="mailto:congad@telecomplus.sn">congad@telecomplus.sn</a> - Dakar - Sénégal
<b>Personne contact :</b>	Fassory DIAWARA, Coordonnateur National du Programme
<b>Secteur d'activité :</b>	Gouvernance et Lutte contre la Pauvreté
<b>Durée du Projet :</b>	1 an (2 <sup>e</sup> phase)
<b>Date de démarrage souhaitée :</b>	1 <sup>er</sup> Avril 2001
<b>Bénéficiaires directs :</b>	Organisations de la Société Civile du Sénégal
<b>Budget :</b>	50 000 dollars ?

# SOMMAIRE

- I. PRESENTATION DE LA CELLULE NATIONALE
- II. CONTEXTE
- III. JUSTIFICATION
- IV. OBJECTIFS
  - 4.1. Objectif global
  - 4.2. Objectifs spécifiques
- V. STRATEGIE
- VI. RESULTATS ATTENDUS
- VII. ACTIVITES
- VIII. SUIVI EVALUATION
- IX. MOYENS NECESSAIRES
- X. BUDGET
- XI. CALENDRIER D'EXECUTION

## ANNEXE

FICHE DE PRESENTATION DE LA CELLULE NATIONALE

# I. PRESENTATION DE LA CELLULE NATIONALE

## 1.1. Historique

La Cellule Nationale est née de la conjonction de 2 facteurs :

- La mise sur pied par le PNUD d'un programme Régional de la Société Civile pour la réduction de la pauvreté en Afrique Sub-Saharienne (RAF/95/009)
- La volonté de la Société Civile au Sénégal de s'organiser pour jouer pleinement son rôle d'acteur du développement participatif qui influe positivement sur les politiques et programmes de développement.

C'est dans ces conditions que **"la Cellule Nationale de la Société Civile pour la Bonne Gouvernance et la Lutte Contre la Pauvreté"** a été mise sur pied en Avril 1998.

Elle regroupe toutes les composantes de la Société Civile à savoir les ONG, les Associations de Femmes, les Organisations de Jeunes, les Producteurs, les Syndicats, les Organisations de Droits Humains.

Le gouvernement, les élus locaux, le secteur privé et les bailleurs de fonds sont également représentés dans la Cellule Nationale.

Le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) est le point d'ancrage de la Cellule Nationale.

En effet, à la suite de l'appel d'offres lancé à l'époque par le PNUD, la proposition du CONGAD, du fait de sa pertinence a été sélectionnée parmi tant d'autres pour assurer la couverture institutionnelle de cette structure qui appartient à toute la Société Civile. Ainsi le CONGAD s'engage à promouvoir la Cellule Nationale, à pérenniser ses activités et à l'institutionnaliser progressivement au profit de tous ses membres, sous une formule qui sera déterminée de commun accord au moment opportun.

## **1.2. Mise en œuvre du programme durant la 1<sup>ère</sup> année**

Pour atteindre ses objectifs, la Cellule Nationale a bénéficié d'un financement du PNUD de 100 000 \$ à travers le Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP).

La première phase du financement d'un montant de 50 000 \$ pour la première année a été mise en place en septembre 1999.

Elle a été entièrement exécutée et a fait l'objet d'un rapport annuel adressé au PNUD et au PELCP.

La mise en œuvre du programme de la première année a permis essentiellement de réaliser les activités ci-après :

- Le lancement du programme
- La mise en place de la Cellule Nationale
- Le Forum National sur les Initiatives locales de Lutte Contre la Pauvreté
- L'Etude sur la Dynamique Associative au Sénégal

- L'atelier de restitution de l'Etude du CODESRIA sur l'Etat des lieux de la Pauvreté au Sénégal
- Le séminaire d'échanges et de renforcement des capacités des leaders des Organisations de la Société Civile en planification participative.
- La visite dans les 10 régions du Sénégal, d'information, de prise de contact et d'identification des besoins de la Société Civile.
- La mise sur pied des coalitions régionales de la Société Civile dans les dix régions du Sénégal

### **1.3. Acquis du programme à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année**

La mise en œuvre de son programme d'activités ci-dessus, a permis à la Cellule Nationale d'avoir les acquis ci-après :

- La mise sur pied d'une cellule Nationale fonctionnelle qui regroupe l'ensemble des composantes de la Société Civile, le Gouvernement, les Elus Locaux, le Secteur privé et les Bailleurs de fonds
- Ces différents acteurs du développement travaillent ensemble, de façon concertée et harmonisée pour faire reculer la pauvreté et contribuer à asseoir les bases d'une bonne gouvernance
- Le déploiement de la Cellule Nationale sur l'ensemble du territoire par la mise en place de coalitions régionales dans les dix régions du pays. Ce cadre institutionnel constitue un puissant levier pour la prise en charge par la Société Civile de questions d'importance nationale telles que la paix, le SIDA, la Gouvernance, la pauvreté etc...
- L'organisme hôte (le CONGAD) a réussi le pari de mobiliser la Société Civile autour de ce programme
- La Cellule Nationale s'est appropriée ce programme qu'elle considère comme pertinent, novateur et porteur d'espoir.

#### **1.4. Perspectives de la Cellule Nationale**

Partant de ces acquis, la Cellule Nationale envisage l'avenir avec optimisme à travers les perspectives suivantes :

- la mise en œuvre de son programme d'activités de la deuxième année sur la base du financement du PNUD / PELCP
- La conception d'un programme quinquennal d'appui à la Société Civile en vue de pérenniser les activités de la Cellule Nationale et d'institutionnaliser la structure
- L'élargissement du champ d'action de la Cellule Nationale pour la prise en compte des formes les plus complexes de la lutte contre la pauvreté
- L'élargissement du réseau de partenaires
- La contribution à la mise sur pied d'un programme pilote de la Société Civile au plan sous-régional, par la consolidation des acquis du défunt « Programme Régional de Renforcement des capacités de la Société Civile pour la réduction de la pauvreté en Afrique Sub-Saharienne (RAF/95/009) »

En résumé, la 1<sup>ère</sup> année a permis de créer et de démarrer la Cellule Nationale à travers des types d'activités qui lui ont permis :

- De mobiliser la Société Civile autour d'un idéal commun
- De mettre en œuvre des activités de portée nationale, caractérisées par leur pertinence dans le cadre de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté.

La 2<sup>e</sup> année sera une phase charnière de consolidation des acquis qui va permettre à la Cellule Nationale d'élargir sa base, d'approfondir son action de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté et d'impulser un rassemblement de la Société Civile au plan sous régional.

## II. CONTEXTE

La Société Civile sous sa forme structurée a fait son apparition en Europe au 19<sup>e</sup> siècle. Depuis lors, elle n'a cessé d'évoluer, de se consolider pour constituer une composante significative du Développement.

Elle a joué des rôles assez importants sur des questions de portée nationale et internationale : paix, droits humains, démocratie, dette du Tiers Monde etc...

En Afrique et plus particulièrement au Sénégal, la Société Civile a émergé aux lendemains des indépendances pour s'organiser progressivement, à travers ses différentes composantes dont la plus dynamique est constituée par le mouvement ONG.

Ce n'est qu'à partir des années 90 que la Société Civile prend une certaine ampleur avec notamment, le fouasonnement du mouvement associatif qui s'organise partout en associations de quartier, en GIE, Syndicats groupements de promotions féminines, ONG, Associations de jeunes, médiats, associations religieuses etc...

Cette multiplication et cette diversification du mouvement associatif, en particulier et de la Société Civile, en général, trouve son explication surtout dans l'approfondissement et la généralisation de la pauvreté à travers notamment :

- le cycle de sécheresse des années 70
- l'échec de la plupart des politiques et programmes de développement
- La dévaluation du francs CFA intervenue en 1994 qui a entraîné une érosion du pouvoir d'achat des masses laborieuses.
- Les politiques d'ajustement structurel qui ont certes, entraîné un assainissement des finances publiques, avec une relance de la croissance mais qui n'ont pas eu la retombées positives souhaitées dans le panier de la ménagère.
- Les effets pervers de la mondialisation

C'est dans ce contexte difficile que la Société Civile tente de s'organiser pour trouver une réponse satisfaisante à ses préoccupations. Le mouvement associatif se développe rapidement dans les années 90 et s'implique de manière beaucoup plus profonde dans les questions de développement à la base à travers :

- des projets de lutte contre la pauvreté par, la prise en charge des questions d'ordre social, notamment en matière d'éducation, de santé et la construction d'infrastructures (école, case de santé, pistes de production).
- L'implication dans des questions de gouvernance : paix, droits humains, démocratie etc.

La Société Civile, par le biais de ses différentes composantes parvient à atteindre des résultats probants dans les domaines ci-dessus mentionnés et donc à s'imposer comme un acteur incontournable du développement à la base.

Cependant son action bien que pertinente se confronte à d'énormes difficultés qui ont pour nom : la faiblesse institutionnelle des Organisations de la Société Civile, le manque de moyen, les problèmes d'information et de communication.

Il s'y ajoute les problèmes rencontrés auprès des pouvoirs publics qui souvent, perçoivent d'un mauvais œil le déploiement des Organisations de la Société Civile (OSC).

Face à toutes ces contraintes, la Société Civile tente de s'organiser pour donner plus d'impact à ses actions en :

- Développant le partenariat avec les bailleurs de fonds, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays pour l'accroissement de ses moyens d'intervention.
- Développant le phénomène du réseautage tant ponctuel que permanent. On assiste ainsi à la prolifération des réseaux d'ONG, d'organisations de droits humains etc... C'est le cas par exemple du Conseil National des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), de la Fédération des ONG du Sénégal (FONG) etc...

Par ailleurs, on constate également des tentatives de fédération de la Société Civile pour en faire un véritable acteur du développement endogène.

C'est le cas par exemple de la Coordination des Initiatives de la Société Civile (CISC) qui a mené un certain nombre d'activités à l'occasion des élections de 1998. Un document intitulé Manifeste des Organisations de la Société Civile a même été produit à l'époque. Pour des raisons de leadership et de mobilisation des ressources, ce cadre n'a pu survivre.

Plus récemment, on peut citer dans le cadre des dernières élections présidentielles :

- Le travail important qu'un collectif d'ONG et d'associations a eu à mener en partenariat avec l'USAID. Le travail de sensibilisation des citoyens pour une participation effective au processus électoral a été bien accueilli.
- Un autre regroupement de la Société Civile intitulé "Front d'Action de la Société Civile" (FASC) a joué un rôle important dans le cadre des élections présidentielles, allant jusqu'à jouer un rôle d'intermédiaire entre les 2 candidats à un moment où la situation a connu de sérieux blocages.

Enfin l'expérience actuelle de la Cellule nationale tente d'aller beaucoup plus en profondeur en regroupant toutes les composantes de la Société Civile dans une structure qui essaie de fédérer ses actions pour lui faire jouer un véritable rôle d'acteur de développement crédible et incontournable.

Cette initiative de la Cellule Nationale impulsée par le PNUD dans le cadre du Programme RAF/95/009 tend à consolider son action sur la base des acquis de la première année de la mise en œuvre de son programme.

### **III. JUSTIFICATION**

La Cellule Nationale lors de sa première année d'activités a mené les actions susmentionnées qui ont eu un écho favorable auprès de ses principaux partenaires.

L'un des problèmes majeurs recensés à l'issue de ces différentes activités, est la nature disparate et inconsistante de la participation de la Société Civile dans le processus de développement.

En effet, celle-ci se fait le plus souvent sur une base individuelle et sans une véritable concertation préalable.

Cette forme de participation ne garantit nullement la représentativité de la Société Civile et encore moins sa capacité d'influer sur les politiques de développement.

Le résultat de cette approche, c'est la non prise en compte des préoccupations majeures de la Société Civile dans les politiques et programmes de développement, entraînant le plus souvent, l'absence d'impacts positifs souhaités sur les populations bénéficiaires.

L'échec de ces politiques et programmes de développement est à la base de certaines fractures sociales, telles que les conflits qui annihilent pendant de longues périodes, tout effort de développement dans les zones concernées.

Ces difficultés de participation de la Société Civile ont fait l'objet de recommandations spécifiques tendant à renforcer les capacités de négociation et de participation de la Société Civile en tant qu'acteur de développement.

En clair, cela signifie que la Société Civile doit se doter de tous les moyens nécessaires pour assurer une participation de qualité dans le développement endogène, aux côtés des autres acteurs de développement (l'Etat, le Secteur Privé, les Bailleurs de Fonds et les Collectivités Locales).

Cette participation, suivant les leçons tirées de l'expérience vécue et des recommandations issues des conclusions des activités ci-dessus mentionnées, doit s'effectuer désormais sur une base scientifique, organisée et concertée.

## **IV. OBJECTIFS**

### **4.1. Objectif global**

Organiser la Société Civile afin qu'elle devienne un acteur fort et crédible qui participe au processus de développement de manière concertée, en proposant des alternatives pertinentes à ses différents partenaires.

### **4.2. Objectifs spécifiques**

- Organiser la concertation de la Société Civile au plan national ;
- Participer aux instances de décision au plan national, régional et local pour apporter une contribution de qualité de la Société Civile au processus de développement.

- Organiser 4 journées d'étude pour la célébration de temps forts internationaux ayant trait à la lutte contre la pauvreté.
- Assurer un suivi régulier et permanent de la participation de la Société Civile par la Cellule Nationale.

## **V. STRATEGIE**

5.1. Elle repose fondamentalement sur la concertation, le dialogue social, économique, politique et culturel :

Cette mobilisation de la Société Civile devra déboucher sur sa participation effective et efficiente au processus de développement en tant qu'acteur crédible, incontournable et doté de moyens efficaces aptes à garantir sa participation de qualité.

La démarche empruntée est basée sur la sensibilisation, l'échange d'expérience, la recherche action, l'IEC, le partenariat.

Pour arriver à ce stade, la Cellule Nationale procédera en quatre étapes : la concertation, la négociation, la capitalisation, la participation et le suivi.

- **La concertation** qui se traduira par des ateliers d'information et de partage qui vont cibler en priorité, les leaders de la Société civile des dix régions du Sénégal.
- **La négociation** se fera avec tous les partenaires au développement, en priorité avec les pouvoirs publics et sur la base des résultats de la phase précédente de concertation.

A ce stade, les représentants de la Société civile deviennent de véritables mandants dotés de pouvoirs et de moyens de négociation solides et fiables confinés dans des documents élaborés à l'issue de la première phase.

➤ **La capitalisation** sera faite sur la base de la recherche action et de réunions de la Cellule nationale qui permettront de faire le point et d'analyser la participation de la Société en tirant les leçons et en formulant des recommandations significatives.

➤ **La participation** et le suivi se traduiront par l'implication effective de la Société Civile dans les instances de décisions et les différentes actions de plaidoyers et de lobbying qu'elle mènera pour influencer positivement sur les politiques et programmes de développement.

Cette participation sera ponctuée de suivi interne du processus

5.2. La célébration de temps forts internationaux de lutte contre la pauvreté contribuera à accroître la mobilisation de la Société Civile autour des questions essentielles faisant objet de consensus telles que la lutte contre la pauvreté, le genre, la bonne gouvernance, la lutte contre la pandémie du SIDA, la dette etc....

## **VI. RESULTATS ATTENDUS**

1. La Société Civile s'est concertée au niveau sectoriel, régional et national à travers ses différentes composantes.  
Le fruit de cette large concertation est confiné dans 5 rapports sectoriels et un rapport de synthèse qui traduisent la contribution de la Société Civile dans le processus du Développement participatif.

2. La Société Civile a pris conscience de son rôle d'acteur du développement endogène. Elle s'est organisée pour participer pleinement à la bonne gouvernance et à la lutte contre la pauvreté.
3. La Société Civile est impliquée dans les instances de décision dans le cadre du processus du développement participatif. Ce qui lui permet d'influer positivement sur les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté en vue d'assurer leur impact positif sur les populations bénéficiaires.
4. A travers l'organisation de temps fort, la Cellule Nationale a contribué à une vaste sensibilisation sur les principaux maux qui gangrènent notre société : la pauvreté, la discrimination, l'exclusion sociale, la marginalisation, la maladie du SIDA, la dette.
5. La Cellule Nationale par la célébration des temps forts contribue à mobiliser la Société Civile autour des problèmes de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté.
6. La Cellule Nationale coordonne et suit la participation de la Société Civile.

Elle est dotée à cet effet de moyens logistiques adéquats lui permettant de jouer pleinement son rôle de rassembleur et de locomotive de la Société Civile.

## **VII. ACTIVITES**

Pour atteindre les résultats ci-dessus trois (3) séries d'activités ont été programmées :

- La mobilisation de la Société Civile devant déboucher sur une contribution de qualité au processus de développement participatif.
- La célébration des temps forts (pauvreté, dette, SIDA, genre).

### **7.1. La mobilisation de la Société Civile en quatre phases :**

- La concertation
- La négociation
- La capitalisation
- La participation et le suivi

#### **7.1.1. Phase de concertation**

a. Atelier de partage au niveau de la Cellule Nationale avec l'implication de personnes ressources

Cibles : membres de la Cellule Nationale plus personnes ressources.

b. Cinq ateliers sectoriels régionaux de trois jours chacun:

- ONG
- Syndicats
- Organisations de femmes
- Producteurs
- Jeunes

**Cibles** : leaders des organisations de la Société Civile.

**Produit**: 5 documents de priorité et de proposition des 5 composantes de la Société Civile.

c. Un atelier de synthèse

**Cibles** : 4 à 5 représentants des 6 secteurs

**Produit** : Document de synthèse des priorités et propositions de la Société Civile dans le cadre de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté.

d. Atelier de restitution

**Cible** :  
Leaders de la Société Civile  
Partenaires au développement  
Membres du gouvernement  
Membres de la Cellule Nationale

### **7.1.2. Phase de négociation**

Démarche auprès des autorités compétentes (actions de plaidoyer et de lobbying) :

- Ministères (gouvernement)
- Députés (Parlement)
- Justice
- Président de la République (instance suprême)

### **7.1.3. Phase de capitalisation**

Chaque année une réunion de la Cellule Nationale permettra de faire le point sur la participation de la Société Civile au processus de développement participatif. Ce qui permettra de tirer les leçons et de formuler des perspectives.

### **7.1.4. Phase de participation et de suivi**

- 7.1.4.1. La Société Civile participe activement et de manière concertée sous la coordination de la Cellule Nationale aux différentes instances nationales, régionales et locales de lutte contre la pauvreté.
- 7.1.4.2. La cellule Nationale procède à un suivi trimestriel de la participation de la Société Civile aux instances précitées en vue :

- de tirer les leçons
- de capitaliser l'expérience
- d'envisager les perspectives

## **7.2. Célébration des temps forts**

Pour accompagner le processus, la Cellule Nationale organisera des activités de sensibilisation dans le cadre des temps forts qui constituent d'intenses moments, de mobilisation, de concertation, de plaidoyer et de lobbying de la Société Civile pour des causes nobles mondialement connues telles que la pauvreté, le genre, le SIDA, et la dette.

En ces occasions (une fois par an pour chaque activité), la Société Civile se mobilise au plan national et international pour éveiller les consciences et attirer l'attention de tous les acteurs du développement sur des situations alarmantes qui méritent la concertation et les actions communes pour l'éradication des maux qu'elles engendrent.

Quatre temps forts seront célébrés chaque année. Il s'agit de :

7.2.1. La journée internationale de la femme (le 08 Mars de chaque année)

7.2.2. La journée mondiale de la pauvreté (le 17 Octobre )

7.2.3. La journée internationale de la dette (18 Juillet)

7.2.4. La journée mondiale du SIDA (1<sup>er</sup> Décembre)

Chacune des quatre activités sera organisée sous forme de sensibilisation à grand public dans une région du Sénégal couvert par le Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté.

## VIII. SUIVI ET EVALUATION

### 8.1. Suivi

- Il sera effectué par la coordination (le personnel permanent)
- Il portera sur le processus pour vérifier le bon déroulement des activités prévues
- Il sera régulier et permanent pour chaque activité, du début à la fin sur le terrain et sur la base des indicateurs objectivement vérifiables préalablement établis

## **8.2. Evaluation**

- Une évaluation de processus est prévue en fin de projet. Il impliquera le bailleur de fonds, la Cellule Nationale et les personnes ressources.

## **IX. MOYENS NECESSAIRES**

### **9.1. Ressources Humaines (personnel permanent)**

- 1 Coordonnateur
- 1 Secrétaire Administrative
- 1 Assistant de programmes (volontaire de APSO)

### **9.2. Matériel**

- 1 micro ordinateur, 1 imprimante et 1 onduleur
- 1 portable et 1 imprimante

### **9.3. Matériel roulant**

- Véhicule 4 x 4 ou Berline

### **9.4. Mobilier**

- 2 armoires hautes
- 5 chaises bureaux
- 2 fauteuils bureau
- 2 tables ordinateurs
- 2 bureaux

## **9.5. Fonctionnement**

- Assurance véhicule
- Réparation et entretien véhicule
- Carburant
- Téléphone, eau, électricité
- Local
- Maison de gardiennage
- Consommables (encre, papier, logiciels)
- Fournitures

### **NB :**

- Les Ressources Humaines (le Coordonnateur et la Secrétaire) sont déjà disponibles et prises en charge respectivement par le programme et le CONGAD.
- Des négociations sont en cours pour la mise à disposition de la Cellule Nationale d'un Assistant aux Programmes Volontaire d'APSO, sous réserve d'une contribution de la Cellule Nationale à sa prise en charge en mettant à sa disposition un logement meublé et décent.
- Le matériel et le mobilier de bureau sont également en place
- Le local et le gardiennage sont pris en charge par le CONGAD

Une demande de véhicule a été soumise au Comité de Pilotage du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté par le Coordonnateur de la Cellule Nationale lors de la dernière réunion de celle-ci. Un accord de principe a été donné par le Comité qui a demandé au Coordonnateur des sous programmes de voir la possibilité de régler le problème dans le cadre du redéploiement du matériel qui sera effectué dans le processus de la régionalisation du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté.

## **X. BUDGET**

### **10.1. Budget détaillé de l'année 2**

#### **1. Equipement: véhicule**

#### **2. Fonctionnement**

**2.1. Salaires et charges sociales (1)** **7 000 000 F**

#### **2.2. Charges récurrentes de fonctionnement**

##### **2.2.1. Fournitures de bureau (2)**

75 000 F x 12 = 900 000 F

##### **2.2.2. Communication (3)**

- Téléphone 180 000 F/bimestre x 6 = 1 080 000 F

- Fax et Courrier 20 000 F x 6 = 120 000 F

##### **2.2.3. Electricité / Eau**

40 000 F / bimestre x 06 = 240 000 F

##### **2.2.5. Transport (4)**

50 000 Fx 12 = 600 000 F

##### **2.2.6. Local (5)**

-

##### **2.2.7. Prise en charge (6) du volontaire de APSO**

75 000 F x 12 = 900 000 F

#### **Sous-total - 2.2. Charges récurrentes de fonctionnement**

**3 840 000 F**

#### **NB :**

(1) Le salaire de la Secrétaire est pris en charge par le CONGAD

(2) Fournitures de bureau :

Consommables / cartouche imprimante

Photocopies (en cas d'indisponibilité de la photocopieuse du CONGAD)

(3) Téléphone (y compris la connexion sur internet)

(4) Le programme ne disposant pas de véhicule, il s'agit des frais de déplacement par taxi du coordonnateur à Dakar pour participer aux réunions, séances de travail, rencontres avec les partenaires etc...

Le montant sera consacré à l'achat de carburant dès la mise à disposition du véhicule sollicité

(5) Le local est à la charge du CONGAD

(6) APSO (The Agency for Personal Service Overseas) est une institution irlandaise qui donne de l'appui institutionnel en ressources humaines à certaines organisations qui en formulent la demande.

A charge pour l'organisation bénéficiaire de contribuer à la prise en charge du volontaire en mettant à sa disposition un logement décent pendant la durée du contrat.

### **2.3. Frais de Coordination, Suivi et Evaluation des activités**

#### **2.3.1. Réunions trimestrielles de la Cellule Nationale (1)**

$$5\ 000\ \text{F} \times 25\ \text{pers} \times 4 = 500\ 000\ \text{F}$$

#### **2.3.2. Suivi des activités sur le terrain (2)**

$$38\ 000\ \text{F} \times 2\ \text{j} \times 1\ \text{p} \times 04\ \text{act.} = 304\ 000\ \text{F}$$

$$19\ 000\ \text{F} \times 2\ \text{j} \times 1\ \text{p} \times 04\ \text{act.} = 152\ 000\ \text{F}$$

#### **2.3.3. Location de véhicule dans le cadre de la préparation et du suivi des activités**

sur le terrain

$$50\ 000\ \text{F} \times 2\ \text{j} \times 4\ \text{act.} = 400\ 000\ \text{F}$$

**Sous-total - 2.3. Frais de Coordination, Suivi et Evaluation des activités 1 356 000 F**

1. La Cellule Nationale se réunit une fois par trimestre pour la préparation des programmes d'activités, l'approbation des rapports trimestriels et l'élaboration de documents de travail.

Ces réunions prennent toute la journée. Il est donc prévu une pause café et un repas.

2. Chacune des activités prévues fait l'objet d'une visite de préparation et de suivi sur le terrain par le Coordonnateur accompagné d'un chauffeur avec une moyenne de 3 jours dont 1 pour le suivi de l'activité et un jour pour la rencontre avec les coalitions régionales de la Société Civile et un jour de voyage.

Le taux de perdiem appliqué par le PELCP est de 38 000 F pour le coordonnateur et 19 000 F pour le chauffeur.

### **3. Activités**

#### **3.1. Budget par Forum**

- Consultant : 10 j x 2 pers x 60 000 = 1 200 000 F  
6 jours préparation  
3 jours d'atelier  
1 jour rapport
- Repas + pauses café + hébergement +  
Matériel didactique  
25 000 F x 25 x 03 = 1 875 000 F
- Transport / forfait  
15 000 F x 25 = 375 000 F

- Couverture médiatique = 100 000 F
- Divers et imprévus (forfait) = 50 000 F

**3 600 000 F**

**3 600 000 F x 6 = 21 600 000 F**

### **3.2. Journées d'étude**

**7 500 F x 25 x 4 = 750 000 F**

### **3.3. Divers et imprévus (environ 1.315% du total des activités+ fonctionnement)**

**= 454 000 F**

## 10.2. BUDGET DE SYNTHÈSE DE L'ANNÉE II

RUBRIQUE	PERIODE	AN 2	
		\$ (1)	FCFA
<b>1. Equipement (Véhicule) (2)</b>		-	-
<b>2. Fonctionnement</b>		<b>17 423</b>	<b>12 196 000</b>
2.1. Salaires et charges sociales			7 000 000
2.2. Charges récurrentes			3 840 000
2.3. Frais de coordination			1 356 000
<b>3. Activités</b>		<b>32 577</b>	<b>22 804 000</b>
3.1/ 6 fora			21 600 000
3.2./ 4 journées d'étude			750 000
3.3/ divers et imprévus			454 000
<b>TOTAL</b>		<b>50 000</b>	<b>35 000000</b>

1. La budgétisation est effectuée suivant un taux moyen du dollar à 700 F
2. Le véhicule n'est pas budgétisé. Cependant compte tenu de son importance dans le déroulement des activités de la Cellule Nationale nous avons sollicité l'affectation d'un véhicule lors de la réunion du Comité de Pilotage.

## XI. CALENDRIER D'EXECUTION

ACTIVITES	PERIODE	ANNEE 2												ANNEE 3					
		A1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	
<b>I. ADMINISTRATION</b>		X																	
* Approbation document de projet		X																	
* Signature accord de concertation		X																	
* Fonctionnement																			
* Rapport trimestriel et annuel																			
<b>II. ACTIVITES</b>																			
<b>2.1. Concertation</b>																			
- Atelier de partage au niveau de la Cellule Nationale			X																
- Atelier sectoriel (régionaux)				X															
- Atelier de synthèse					X														
- Restitution nationale de la synthèse										X									
<b>2.2. Négociation</b>																			
- Contrat, information et négociation avec les pouvoirs publics			X												X				
<b>2.3. Capitalisation</b>																			
- Réunions annuelle de la Cellule Nationale																			
<b>2.4. Participation et suivi</b>															X				X
- Participation de la Société Civile																			
- Suivi de la Cellule Nationale																			
<b>2.5. Célébration des temps.</b>																			
- Année internationale de la pauvreté																			
- Année internationale de la femme																			
- Année internationale du SIDA																			
- Année internationale de la dette																			
<b>2.4. Commissions de sélection des projets d'appui aux initiatives locales de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté</b>																			
<b>2.5. Suivi</b>				X										X					
<b>2.6. Evaluation</b>														X	X	X			

ACTIVITES	PERIODE	ANNEE 1												ANNEE 3			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4
<b>III. PHASE DE CONCERTATION</b>																	
3.1. Atelier de partage au niveau de la Cellule Nationale			X														
3.2. Atelier d'information des leaders de la Société Civile			X														
3.3. Visite d'expériences similaire : - en Afrique du Sud - au Ghana				X													
3.4. Mission de prise de contact et d'information des coalitions régionales					X												
3.5. Ateliers sectoriels (régionaux)						X											
3.6. Atelier de synthèse										X							
3.7. Restitution Nationale de la Synthèse											X						
<b>IV. PHASE DE NEGOCIATION</b>																	
4.1. Contact, information et négociation avec les pouvoirs publics																	
<b>V. PHASE DE CAPITALISATION</b>																	
5.1. Etude sur la participation de la Société Civile																	
5.2. Réunion annuelle de la Société Civile															X		
<b>VI. PHASE DE PARTICIPATION ET DE SUIVI</b>																	
6.1. Participation de la Société Civile															X		
6.2. Suivi de la Cellule Nationale			X												X		

ACTIVITES	PERIODE	ANNÉE 1												ANNÉE 3				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	
<b>VII. AUTRES ACTIVITES</b>																		
7.1. Célébration des temps forts																		
- Journée internationale de la femme			X														X	
- Journée mondiale de la pauvreté																		
- Journée internationale de la dette																		
- Journée mondiale du SIDA																		
7.2. Rencontre sous-régionales de la Société Civile																		
7.3. Participation de la Cellule Nationale à 5 sommets de la Société Civile																		
7.4. Participation à la supervision des élections législatives					X													
7.5. Formation des leaders																		
- Planification participative										X								
- Plaidoyer																		
- Décentralisation																		
<b>VIII. SUIVI</b>			X														X	
<b>IX. EVALUATION</b>																		



**FICHE DE PRESENTATION**

**CELLULE NATIONALE DE LA  
SOCIETE CIVILE POUR LA BONNE  
GOUVERNANCE ET LA LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE**

**Février 2001**

# SOMMAIRE

I. PRESENTATION

II. VISION

III. MISSION

IV. OBJECTIFS

4.1. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

V. STRATEGIE

VI. AXES D'INTERVENTION

II. QUELQUES ACTIVITES REALISEES

VIII ACQUIS DU PROGRAMME

IX. PERSPECTIVES

## **I. PRESENTATION**

Le Programme Société Civile pour la Bonne Gouvernance et la Lutte contre la Pauvreté a été lancée au Sénégal en Avril 1998 par le PNUD.

La Cellule Nationale qui est l'instance politique du Programme regroupe toutes les composantes de la Société Civile à travers des organisations faitières pertinentes qui disposent d'une très bonne couverture du territoire National.

Ainsi :

- les ONG sont représentées par le CONGAD, ENDA et FRAO
- les associations de Femmes par la FAFS
- les organisations de Jeunes par le CNJS et l'OJP
- les Producteurs par le CNCR
- les Syndicats par la CNTS et l'UNSAS
- les organisations de Droits Humains par la Ligue Civique Sénégalaise et la Ligue Africaine des Droits de l'Homme
- le Gouvernement, les Elus Locaux, le Secteur Privé et les bailleurs de fonds sont également représentés dans la Cellule Nationale.

## II. VISION

Une Société Civile forte, organisée, fédérée qui se concerte et travaille de façon harmonieuse.

Cette Société civile renforcée contribue de façon significative et participative à l'effort de développement en partenariat avec les autres acteurs de développement à savoir l'Etat, le secteur privé, les collectivités locales et les bailleurs de fonds.

La société civile fédérée parvient de ce fait à influencer les politiques de développement pour garantir leur impact positif sur les populations à la base et contribuer ainsi la bonne gouvernance et à l'éradication de la pauvreté.

La société civile a pris conscience de sa force et devient ainsi un levier incontournable du développement participatif.

La Cellule Nationale est le point focal de cette Société Civile dans laquelle elle prend sa source.

Elle assure les besoins essentiels de la communauté des OSC en terme de renforcement des capacités d'appui institutionnel et de soutien aux initiatives de base.

### **III. LA MISSION**

La Cellule Nationale en sa qualité de force organisée de la société civile dans le processus du développement participatif, ambitionne de prendre en charge les besoins de la société civile par :

- **le renforcement des capacités** des Organisations de la Société Civile (OSC) pour les rendre plus efficaces dans leurs activités de développement endogène ;
- **la facilitation de la concertation** entre ses membres au niveau national et décentralisé
- **l'appui institutionnel** à ses membres pour prendre en charge leur besoin de logistique indispensable pour la réalisation de leur mission de lutte contre la pauvreté ;
- la mise à disposition d'un **fonds spécial de développement local** pour le financement d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté dans des domaines pertinents et novateurs qui prennent en compte en priorité, les besoins des populations les plus déshéritées, les victimes d'exclusion sociale, les couches défavorisées et marginalisées.

## **IV. OBJECTIFS**

### **4.1. Objectif de développement**

Renforcer la Société Civile, en contribuant à :

- l'émergence, l'élaboration et la production par les populations à la base, les ONG et associations, de visions, de politiques, de stratégies et d'approches participatives,
- la mise en place d'un environnement législatif au niveau national, favorisant un dialogue permanent et durable entre Société Civile et décideurs nationaux.

### **4.2. Objectifs spécifiques**

- Rendre disponible aux organisations de la Société Civile des outils d'analyse, des méthodes et moyens de contribuer à l'élaboration des politiques de développement
- A travers les échanges, viser à l'harmonisation entre les dimensions micro et macro du développement
- Mettre en place des « formes volontaires de négociations sociales » donc augmenter le Capital Social des populations à la base en renforçant leur capacité de concertation, de coordination, de partenariat et de plaidoyer.

## **V. STRATEGIE**

La stratégie utilisée passe par la mise en place d'un environnement institutionnel et législatif au niveau national qui va favoriser un dialogue permanent et durable entre les organisations de la Société Civile et des décideurs nationaux.

Pour atteindre les objectifs du programme, trois composantes ont été mises en place :

- l'observatoire des tendances et dynamiques sociales
- l'échange entre organisations à la base
- la formation, la sensibilisation, le dialogue social et politique

## **VI. AXES D'INTERVENTION**

- **Le renforcement des capacités** : constitue la base de l'effort de développement endogène. Il permet de consolider les acquis par la capitalisation des expériences. Il améliore également l'existant, en vue d'atteindre des niveaux de plus en plus importants pour une population qui se veut un acteur du développement participatif par la base ;
- **La gouvernance** : permet de prendre en charge toutes les questions visant à améliorer le fonctionnement des institutions, les questions de paix, de démocratie de citoyenneté et de droits humains.
- **La lutte contre la pauvreté** : domaine transversal qui embrasse tous les secteurs du développement socio-économique de la nation ;

- **La concertation nationale et sous régionale** pour la mise sur pied d'une organisation supranationale de la société civile qui prend en compte la question du développement endogène et de l'intégration économique, en réponse aux effets pervers de la mondialisation, par la conception d'alternatives de développement durable.

## **VII. QUELQUES ACTIVITES REALISEES**

- Mise en place de coalitions régionales de la Société Civile dans les dix régions du Sénégal
- Forum national sur les initiatives locales de lutte contre la pauvreté
- Etude sur la dynamique associative au Sénégal
- Formation des leaders de la Société Civile en planification participative
- Atelier de restitution de l'Eude du CODESRIA sur l'état des lieux de la pauvreté au Sénégal
- Séminaire d'échanges et de renforcement des capacités des leaders des Organisations de la Société Civile (O.S.C.)

## **VIII. ACQUIS DU PROGRAMME**

- La mise sur pied d'une cellule Nationale fonctionnelle qui regroupe l'ensemble des composantes de la Société Civile, le Gouvernement, les Elus Locaux, le Secteur privé et les Bailleurs de fonds

- Ces différents acteurs du développement travaillent ensemble, de façon concertée et harmonisée pour faire reculer la pauvreté et asseoir les bases d'une bonne gouvernance
- Le déploiement de la Cellule Nationale sur l'ensemble du territoire par la mise en place de coalitions régionales dans les dix régions du pays. Ce cadre institutionnel constitue un puissant levier pour la prise en charge par la Société Civile de questions d'importance nationale telles que la paix, le SIDA, la Gouvernance, la pauvreté etc...
- L'organisme hôte (le CONGAD) a réussi le pari de mobiliser la Société Civile autour de ce programme
- La Cellule Nationale s'est appropriée ce programme qu'elle considère comme pertinent, novateur et porteur d'espoir.

## **IX. PERSPECTIVES**

- La conception d'un programme quinquennal d'appui à la Société Civile en vue de pérenniser les activités de la Cellule Nationale et d'institutionnaliser la structure
- L'élargissement du champ d'action de la Cellule Nationale pour la prise en compte des formes les plus complexes de la lutte contre la pauvreté
- L'élargissement du réseau de partenaires
- La contribution à la mise sur pied d'un programme pilote de la Société Civile au plan sous-régional, par la consolidation des acquis du défunt « Programme Régional de Renforcement des capacités de la Société Civile pour la réduction de la pauvreté en Afrique Sub-Saharienne (RAF/95/009) »

**NB :**

1. La Cellule Nationale est constituée surtout d'organisations faîtières de la Société Civile d'envergure Nationale.
2. Cette composition de la Cellule Nationale vise à asseoir une bonne couverture du territoire National et à favoriser un large échange entre les O.S.C..
3. La Liste des membres n'est pas limitative. Elle sera élargie au courant de cette 2<sup>e</sup> année à d'autres organisations faîtières significatives et pertinentes.
4. Les membres demeurés inactifs au courant de la première année seront relancés et au besoin, remplacés par d'autres structures plus opérationnelles.